

l'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

N° 118 - Décembre 2013 - 0,60 €
d'Aquitaine



Dispensé de timbrage **BORDEAUX CDIS**

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Toute l'équipe du SE-UNSA



**Vous souhaitez de
joyeuses fêtes !**

Section Académique du SE-UNSA

33bis rue de Carros

33800 BORDEAUX

Tél. 05.57.59.00.20

Fax 05.56.31.36.17

Courriel : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site académique : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux>

Site national : <http://www.se-unsa.org>

Directeur de la publication : Christian BASSET

Dépôt légal 4^{ème} Tr. 2013

N° CPPAP : 0118 S 07660

Imprimerie du Syndicat des Enseignants-UNSA

ISSN 1638-7759

Sommaire

2 Edito

Rentrée 2014 - Carte des Formations Professionnelles

3 Bilan de l'organisation du Bac

Les examens - Session 2014

4 Copies dématérialisées, dernière minute

5 Réforme STI2D

6 Avancement d'échelon

Abrogation de la note de vie scolaire

7 Contractuels : Bilan des dernières commissions

Muts 2013-2014 : Et maintenant...

8 Calendrier prévisionnel 2014





Edito :

Le ministère et les organisations syndicales sont engagés depuis plusieurs semaines dans des discussions sur les métiers de l'enseignement et de l'éducation.

L'un de ces chantiers concerne "le métier d'enseignant du second degré". Pour le SE-UNSA, ce chantier doit aboutir à la reconnaissance officielle de toutes les missions effectuées par les enseignants, dans un temps de service sans globalisation ni annualisation. Les allègements de service, pondérations et indemnités pour missions spécifiques doivent être simplifiés, définis clairement et appliqués à tous les corps d'enseignants du second degré y compris professeurs d'EPS et PLP. Les TZR doivent obtenir les mêmes droits que les autres, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

En janvier débiteront les discussions sur les missions des Chefs de Travaux, des CPE et des contractuels enseignants. Concernant ces derniers, personnels précaires particulièrement malmenés, les attentes sont fortes en termes d'harmonisation des contrats, de grilles de rémunération, d'affectation et de reclassement.

Parallèlement aux chantiers sur les métiers, des concertations ont eu lieu sur l'éducation prioritaire. A cette occasion les collègues ont bien montré que les conditions d'enseignement difficiles qu'ils rencontrent imposent des allègements de service. Hélas les premiers éléments connus à ce sujet semblent particulièrement décevants. La pondération "Education prioritaire" doit bénéficier à la totalité des enseignants concernés. Le SE-UNSA ne pourra se contenter d'une application à un nombre réduit d'établissements dits "les plus sensibles".

Le ministre a annoncé des mesures d'envergure pour le collège. Il s'agit de redéfinir le collège au regard de la loi d'orientation, d'articuler dans son fonctionnement socle commun et programmes, de favoriser une meilleure articulation école-collège. Pour cela des actions pédagogiques sont précisées et devront être mises en oeuvre. La création de 4 000 équivalents temps pleins est annoncée. De nombreuses questions pratiques restent cependant en suspens sur l'utilisation de ces nouvelles dotations. Le SE-UNSA demande que les professeurs de collège soient pleinement associés à la refonte des programmes, et qu'ils puissent bénéficier d'actions de formation au plus près des besoins du terrain.

La voie professionnelle fait, elle aussi, l'objet d'une réflexion sur de possibles aménagements de la réforme qui a introduit le bac professionnel en trois ans. Ces discussions portent sur trois points essentiels : les PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel), le C.C.F. (Contrôle en Cours de Formation) et la certification intermédiaire. Le SE-UNSA y a réaffirmé ses positions. Il faut repenser les modalités d'un nouveau CCF, adapter la durée des PFMP sans diminution importante pour conserver le caractère professionnel et insérant du diplôme.

Pour l'ensemble des discussions menées sur ces différents thèmes, le SE-UNSA sera force de proposition. Les décisions qui seront prises devront se traduire par de réelles avancées pour les personnels et des améliorations significatives dans le fonctionnement de notre système éducatif.

Vous trouverez sur le site national du SE-UNSA l'avancée en temps réel des différents travaux.

Le 16/12/2013

Christian BASSET

Secrétaire Académique

Rentrée 2014 - Carte des formations professionnelles

Désormais la Carte des Formations Professionnelles est sous la double compétence Etat-Région. Ses évolutions sont arrêtées par le Président de Région avec l'accord du Recteur. Les deux institutions sont donc dans l'obligation de travailler ensemble et de prendre les décisions ensemble. Fini donc le petit jeu de ping-pong auquel nous assistions auparavant, "ce n'est pas moi, c'est l'autre" quand il s'agissait de justifier les fermetures.

De fait pour la première fois, l'intersyndicale de l'enseignement professionnel (SE-UNSA ; SNUEP-FSU ; SNETAA-FO ; CGT ; SGEN-CFDT) a été reçue en audience à sa demande, conjointement par le Rectorat et la Région. De même pour la première fois, le CAEN (Conseil Académique de l'Education Nationale) qui comprend entre autres la Région, le Rectorat et les organisations syndicales s'est réuni pour discuter des mesures envisagées.

Si celles-ci sont en nombre restreint, certaines d'entre elles sont contestables voire inquiétantes. Par exemple la Région et le Rectorat disent vouloir restructurer en profondeur la carte des formations du LP de Morcenx. Cette opération ne pourra se faire que si les personnels de l'établissement sont concertés sérieusement. Une mutation efficace ne pourra se faire sans eux. Ils sont d'ailleurs venus le dire sous les fenêtres du Rectorat au moment même où se tenait le CAEN. Ils ont eux aussi été reçus par la Région et le Rectorat ensemble. Le SE-UNSA soutient leur combat. Dans cet établissement, il est d'ailleurs envisagé de fermer le CAP "Préparation et

réalisation d'ouvrages électriques". Le CAP "Restaurant" au lycée hôtelier de Biarritz fait également l'objet d'un projet de fermeture. C'est regrettable, même si cette fermeture doit permettre l'ouverture d'une demi-division de BTS. Ce sont des diplômes de proximité destinés à des élèves en difficultés. Les supprimer, c'est leur ôter une possibilité d'orientation qui au-delà de l'insertion professionnelle leur permet après le CAP une poursuite d'étude en Bac Pro. On sait que si ces élèves intègrent directement la seconde professionnelle, il existe pour eux un vrai risque de décrochage.

Les transferts des Bac Pro "Techniciens d'usinage" prévus à la rentrée 2015 de Jurançon vers Oloron et de Eysines vers Talence ne s'imposent pas. Cette année ces sections font le plein d'élèves et même au-delà.

Nous souhaitons que les arguments que nous avons développés lors des différentes réunions puissent être entendus. Il serait anormal que dans le cadre d'un dialogue social construit souhaité par tout le monde, aucune modification des mesures envisagées ne soit actée.

Les décisions seront prises après le CTA du 17 décembre. Vous pourrez les retrouver sur le site du SE-UNSA Bordeaux.

Ch.B.

Représentant UNSA Education au C.A.E.N.

Elu au C.T.A.

Bilan de l'organisation du Bac session 2013

La Directrice des Examens et Concours nous a reçus au Rectorat dans le cadre de l'organisation du BAC le vendredi 22 novembre 2013. Divers points figuraient à l'ordre du jour dont celui des épreuves de langues et de la correction dématérialisée des copies.

Les épreuves de langues vivantes

Les collègues de langue ont rencontré de très nombreuses difficultés dans l'organisation et la mise en œuvre des épreuves de compréhension et d'expression orale de la session 2013 :

- L'élaboration des sujets est un travail titanesque, chaque enseignant devant préparer ses propres sujets d'interrogation et ses bandes audio. Nous avons demandé une mutualisation des sujets afin d'alléger la préparation des épreuves.

- Les dates des épreuves ont été fixées par les établissements avec une grande hétérogénéité d'un établissement à l'autre. Les textes officiels précisent que l'épreuve de compréhension orale doit avoir lieu au cours du 2nd trimestre, et l'épreuve d'expression orale au cours du 3^{ème} trimestre. La date butoir est donc la fin du trimestre soit le 7 mars 2014 pour l'épreuve de compréhension orale. Les élèves absents devront justifier leur absence par un certificat médical.

- Lors des délibérations, les collègues de langue n'ont pas pu relever la note des candidats qui l'auraient mérité. En effet, une seule note de langue figure sur le relevé de note pour l'ensemble des deux épreuves. Nous avons demandé que les 4 notes des candidats apparaissent sur le relevé mais il semble qu'un problème technique empêche cette amélioration. A compter de la session 2014, il sera néanmoins possible de saisir la note de compréhension distinctement de la note d'expression orale.

- Enfin, il apparaît nécessaire, dans un souci d'équité des candidats, d'harmoniser les fiches d'interrogation orale remplies par les examinateurs.

La dématérialisation des copies (voir page 4)

Trois académies dont celle de Bordeaux ont en 2013 expérimenté la dématérialisation des copies pour les épreuves de BTS. Il s'agissait, pour les examinateurs, de corriger sur écran d'ordinateur les copies préalablement numérisées par les services du Rectorat. L'objectif principal est d'éviter la perte des copies et les déplacements des collègues sur les centres d'examen parfois situés dans d'autres académies.

L'enquête menée auprès des examinateurs en octobre dernier, avec 2/3 de réponses, montre que si l'aspect technique a pu inquiéter dans un premier temps et que ce

type de correction entraîne des problèmes d'acuité visuelle, 70 % des examinateurs se disent satisfaits. Nous avons demandé si une généralisation de la matérialisation allait être faite, la DEC a répondu par la négative.

Autres points abordés

- L'organisation du BAC : extrêmement lourde pour les services du Rectorat, elle débute dès le début d'année, avec une remontée des informations des établissements vers le Rectorat (départ en retraite, congés maternité, congés longue maladie...). A partir de ces données, une liste d'examineurs est dressée et soumise au corps d'Inspection.

Nous sommes intervenus pour demander une harmonisation entre les établissements pour la désignation des collègues. En effet c'est à ne pas s'y retrouver ! Certains chefs d'établissement convoquent exclusivement les collègues titulaires de l'établissement enseignant en terminales, d'autres tous les titulaires de l'établissement, d'autres tous les enseignants titulaires dans l'établissement et TZR. Au total, la liste remontée au Rectorat varie d'un établissement à l'autre.

Par ailleurs les IPR peuvent à leur tour compléter la liste. A chacun sa pratique. Au total, la DEC craint en permanence une défection d'un examinateur, ne disposant pas de remplaçant.

C'est pour nous essentiel d'avoir une transparence pour que tous les personnels assurent le plus sereinement possible leurs missions d'examineurs avec le vivier nécessaire.

Un fonctionnaire stagiaire peut être sollicité pour les corrections du Bac.

Enfin, dans la mesure du possible, un examinateur qui est convoqué pour les examens du BTS ne l'est pas pour le Bac.

- Les contestations des résultats du BAC : de plus en plus de candidats demandent à consulter leurs copies (1 000 demandes en 2012). Beaucoup contestent leurs notes et remettent en cause l'examineur. Nous souhaitons que des consignes précises soient fournies pour qu'un contact soit mis en place entre le Rectorat et les collègues qui se trouvent injustement remis en cause.

La directrice s'est engagée à nous revoir pour poursuivre les échanges sur la préparation des examens.

Evelyne BRUN
Christine MOINE-UIBER
Responsables lycées

Les examens - Session 2014

Lu au B.O. n° 44 du 28 novembre 2013

• D.N.B.

Judi 26 et vendredi 27 juin 2014

• Baccalauréats général et technologique

Epreuves écrites du premier groupe du 16 au 23 juin 2014

Epreuves écrites anticipées :

18 juin 2014 pour le français

20 juin 2014 sciences séries ES et L

23 juin 2014 histoire-géographie série S

Résultats du premier groupe le vendredi 4 juillet 2014

Epreuves du second groupe jusqu'au 9 juillet 2014

• Baccalauréat professionnel

Epreuves écrites du domaine général du 13 au 20 juin 2014

Résultats session normale : vendredi 4 juillet 2014

Epreuves de contrôle jusqu'au 9 juillet 2014

• C.A.P.

Epreuves écrites d'enseignement général les 11 et 12 juin 2014

Copies dématérialisées, dernière minute ...

Lors du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) Académique du 9 décembre, la Division des Examens et Concours (DEC) du Rectorat de Bordeaux nous a présenté **le bilan du questionnaire élaboré suite à l'expérimentation de la dématérialisation de la correction de copies de BTS** dans les académies de Bordeaux, Montpellier et Toulouse.

Cette présentation faisait **suite à l'avis voté par le CHSCT A** dans sa séance du 23 avril 2013 à l'occasion de la mise en place de l'expérimentation et des remontées des inquiétudes des collègues concernés, remontées dont l'UNSA Education s'était fait l'écho.

Les enjeux de l'expérimentation selon le Rectorat :

- Moderniser l'organisation des examens et harmoniser les pratiques
- Entrer dans le monde du numérique
- Sécuriser l'ensemble des procédures
- Eviter les déplacements des correcteurs et continuer à assurer une correction de qualité

Avantages de la dématérialisation :

- **Dans un centre épreuve** : traitement des copies par scanner (tout est automatique : anonymat, tri, constitution des lots de correction selon le nombre d'examineurs réellement présents ... ; aucun envoi postal : gain financier, ...)
- **Dans un centre de correction** : répartition des copies en fonction du nombre d'examineurs réellement présents, récupération des copies possible le jour de l'épreuve, report automatique des notes (élimine les erreurs de saisie), aucun transport de copies (élimine les pertes, ...)
- **Pour les services académiques** : tâche d'affectation des candidats supprimée, suppression édition étiquettes d'anonymat, de listes de pointages ..., répartition des copies équitable, aucun transport.
- **Pour les inspecteurs** : travail en ligne avec des copies « test », diffusion rapide d'une consigne à tous les correcteurs, harmonisation plus facile, obtention de statistiques avant la clôture des lots
- **Pour les correcteurs** : ne plus se déplacer et ne pas avancer de frais, disposer des sujets, des corrigés et des consignes en ligne, disposer d'un temps de correction plus long, corriger où l'on veut, échanger pendant tout le temps de la correction, disposer d'outils statistiques

Bilan de l'enquête :

65% des correcteurs ont répondu à l'enquête.
73.3% sont satisfaits ou très satisfaits de l'application
74.3% sont satisfaits ou très satisfaits des modalités d'organisation de la correction
88% des correcteurs ont utilisé un ordinateur person-

nel et ont préféré corriger à l'extérieur de l'établissement ;

28% ont exprimé une difficulté pour se connecter et 88% souhaitent une formation en « présentiel » avant les épreuves.

63% des correcteurs ont utilisé un compte d'entraînement avant les épreuves.

Le changement de pratique : inconvénients et pistes d'amélioration

- Le manque d'information
- L'ergonomie de l'application
- La lecture d'ensemble des copies
- La qualité visuelle des copies
- Le temps de correction par copie
- La pénibilité oculaire
- Les troubles musculo-squelettiques

Vos représentants UNSA Education sont intervenus, au préalable, pour indiquer qu'ils n'étaient pas mandatés pour commenter le bilan présenté en séance, n'ayant pu faire circuler cette information. Nous avons cependant insisté sur les remontées de terrain que nous avons :

- Le temps nécessaire au départ pour s'acclimater à l'environnement et la demande d'une formation en présentiel : *la DEC a reconnu qu'elle avait seulement informé quelques enseignants, pensant qu'ils informeraient à leur tour leurs collègues et que cela n'était pas satisfaisant.*
- L'impression de « passer » les copies, les faire défiler sans vraiment s'y plonger : *la DEC a reconnu le changement indéniable de pratique.*
- Une certaine pression dans la notation car on voit les moyennes des collègues et on a tendance à s'aligner : *la DEC a rappelé que l'on n'était pas obligé d'utiliser cet outil.*
- Charge de travail entre les oraux et les écrits : *la DEC a donné, du coup, du temps supplémentaire.*
- Pression mal vécue du coup de téléphone parce qu'on n'avait pas commencé à corriger début juin : *la DEC est désolée du ressenti provoqué, son intention était de vérifier si les correcteurs n'avaient pas de souci de connexion, ... et tant que la correction n'est pas commencée, elle n'a aucun moyen de savoir si le correcteur a tout reçu ...*

Les perspectives 2014 sont le maintien du champ expérimental. Un élargissement à certaines épreuves de BTS (mathématiques, sciences, langues vivantes ?).

Votre avis nous intéresse. Contactez-nous, nous porterons toutes vos remarques.

Evelyne FAUGEROLLE
Déléguée CHSCT A et 33

Réforme STI2D

Suite à nos différentes interventions, à la visite du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) Académique au lycée Kastler de Talence sur **les conséquences de la mise en place de la réforme STI sur les conditions de travail des personnels**, suite aux avis émis par ce même CHSCT A lors de sa séance du 21 mars 2013, le Rectorat de Bordeaux a commencé à apporter des réponses concrètes aux problèmes posés :

Concernant la formation,

- des stages d'équipe ont été prévus pour tous les établissements au PAF.
- Une dizaine de professeurs a bénéficié par ailleurs de plans de formation spécifiques avec décharge de service.
- Un Groupe de Travail (GT) spécifique, réunissant les organisations syndicales, des chefs d'établissement, des chefs de travaux et les IPR sera réuni sur cette thématique avec deux entrées :
 - les enseignants qui demandent une formation dans le cadre de la prise en charge d'une nouvelle option, dans le cadre de l'évolution de la carte des formations.
 - Un complément de formation pour l'accompagnement des collègues en difficulté.

Le bilan aussi bien qualitatif que quantitatif sur le contenu des formations se fera à partir d'un questionnaire qui sera envoyé à chaque personnel afin d'être renseigné. Ce questionnaire sera élaboré pendant ce GT.

Concernant les organisations pédagogiques,

Des allègements de service ont été accordés pour des collègues en difficulté, notamment ceux qui sont à quelques années de la retraite.

Mais notre demande reste entière concernant les dédoublements demandés, la prise en compte de la maintenance, la disparité des équipements ...

Un GT STI2D a donc été programmé le mardi 26 novembre. J'y ai participé pour l'UNSA Education avec Jean Pierre DUBOUE, enseignant de la filière au LPO de Gujan Mestras.

Groupe de travail du 26/11/2013 : suivi de la mise en place de la réforme STI2D

Le Recteur a ouvert ce GT regroupant des IPR, des chefs d'établissements, des chefs de travaux, des enseignants et des représentants de la FSU, de FO et de l'UNSA Education au Rectorat. Il a qualifié cette réunion d'importante. La réforme a pour objet de rendre à la voie technologique son attractivité pour nos élèves. C'est une filière qui répond à des besoins dans notre pays, d'où la rénovation qui a nécessité un effort considérable d'adaptation, très largement accompagné par l'institution en terme de carte et de ressources humaines. Il demeure encore des difficultés d'où l'intérêt de ce GT.

La DRH a présenté

1. un bilan de la situation des enseignants de la filière dans l'académie :

- 445 enseignants dont 413 hommes.
- Pyramide des âges : en majorité 55-65 ans
- Très peu de temps partiel.
- Population de titulaires en établissement

2. les étapes de la mise en place de la réforme : réforme – changement de discipline – équipement (Conseil Régional) – l'application Ressources Humaines ;

3. les observations des enseignants :

- la formation n'a pas permis de résoudre les difficultés
- les difficultés importantes viennent de l'enseignement en tronc commun, pour partie différent de la spécialité d'origine
- l'adaptation aux nouveaux matériels et logiciels est difficile et lourde
- le temps de concertation manque

4. les pistes de travail :

- la formation : élaboration d'un questionnaire individuel
- l'identification des enseignants non formés à ce jour
- la mise en place du plan de formation à partir des remontées
- le module de formation à l'enseignement en technologie collège (donné à tous les TZR)
- le recensement des enseignants relais-ressources
- la plateforme ENT (partage de supports techniques)
- la prise en compte de la spécificité STI2D dans les dispositifs (congé de formation, adaptation ...)
- les modalités de repérage des enseignants en difficulté

Les débats qui ont suivi ont fait apparaître des disparités importantes entre établissements : ici, instauration d'une ½ journée de concertation tronc commun ; là, beaucoup d'expérimentations dans tous les sens ; là compétences différentes mises en parallèle ; là encore ne pas tout déstabiliser (garder sa salle, donner une salle des professeurs spécifique, faire que chaque enseignant d'enseignement transversal soit aussi enseignant de spécialité...).

Le GT a donc retenu, en plus du questionnaire individuel, celui d'un questionnaire établissement, l'organisation de l'établissement étant un maillon essentiel (22 lycées concernés).

Pour répondre à la demande forte d'outils utilisables, de documents pédagogiques directement exploitables, la DRH va solliciter la direction de la pédagogie pour qu'elle mette en place des professeurs ressources avec un appel à candidature valorisant (financement, ...). **Il faut porter le processus de mutualisation.**

Ce GT se retrouvera régulièrement pour faire le point et poursuivre l'accompagnement de la réforme. Un GT spécifique sera mis en place avec les représentants des personnels pour aider les situations individuelles difficiles.

Dernière minute : lors du CHSCT Académique du 9 décembre, Mme Gaudy nous a informés qu'elle avait une fiche de danger grave et imminent émanant d'un collègue de STI2D. Elle nous a rendu compte des réponses qu'elle y apportait ...

A l'UNSA Education, au SE-UNSA, nous sommes convaincus de l'importance de la mission des CHSCT (Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) : c'est pourquoi nous formons, mettons en réseau nos délégués, vos délégués pour renforcer votre défense et votre protection par la mise en responsabilité des employeurs face à la santé des personnels.

N'hésitez pas à nous solliciter.



Evelyne FAUGEROLLE
Déléguée CHS-CT A et 33

Avancement d'échelon et pouvoir d'achat

La CAPA d'avancement d'échelon des Professeurs d'EPS s'est tenue le mardi 10 décembre. Vous trouverez ci-dessous le tableau des barèmes des derniers promus.

		Echelons						
		4 ^e → 5 ^e	5 ^e → 6 ^e	6 ^e → 7 ^e	7 ^e → 8 ^e	8 ^e → 9 ^e	9 ^e → 10 ^e	10 ^e → 11 ^e
Barèmes derniers promus	Grand Choix	80	82,7	84,8	87	90,2	92,4	94,5
	Choix		78	82,9	85,5	87,2	89,45	93,75

Les CAPA des autres corps sont prévues, le mercredi 18 décembre pour les PLP et les certifiés, le jeudi 19 décembre pour les CPE. Nous sommes dans l'impossibilité au moment où nous écrivons ces lignes de publier les tableaux. Vous pouvez les retrouver sur le site du SE-UNSA Bordeaux.

Actuellement une promotion par avancement d'échelon est la seule façon d'atténuer les effets du gel du point d'indice sur le pouvoir d'achat. A l'occasion de ces CAPA, les élus du SE-UNSA dans leurs déclarations préalables, ont dénoncé la poursuite du gel du point d'indice. Depuis le 1^{er} juillet 2010, la valeur du point n'a pas bougé, et la reconduction de ce blocage est annoncée pour 2014. Cette situation conduit à une perte de pouvoir d'achat considérable pour tous les personnels. En 2011, les salaires moyens ont baissé de 0,1 % dans la Fonction Publique d'Etat. Dans un communiqué publié le 7 novembre 2013, la quasi-totalité des organisations syndicales de la Fonction Publique (à l'exception de FO) dont l'UNSA a demandé à être reçue par la Ministre de la Fonction Publique "pour exiger l'ouverture d'un réel espace de négociations sur les rémunérations et débattre de mesures générales permettant de mettre un terme aux pertes de pouvoir d'achat". **Il faut obtenir une autre politique salariale dans la Fonction Publique.**

Le ministre abroge la note de vie scolaire

Lors du Conseil Supérieur de l'Education du 6 décembre, **Vincent Peillon a annoncé officiellement la suppression de la note de vie scolaire**, s'appuyant sur l'avis rendu le 21 novembre par le Conseil Supérieur de l'Education. Cet arbitrage était nécessaire et demandé par le monde éducatif. Un vœu avait été adopté en CSE en septembre 2013. Le SE-Unsa et le SNPDEN avaient alerté directement le ministre à la rentrée sur la nécessité de clarifier la situation, alors que certains syndicats annonçaient trop vite la disparition de la note de vie scolaire (qui reste dans les textes réglementaires du DNB). Nous regrettons toutefois que cet arbitrage soit rendu le 6 décembre, alors que la plupart des collèges ont engagé le travail d'évaluation pour les conseils de classe du premier trimestre. La note de vie scolaire disparaît donc effectivement par cet arbitrage, et les textes réglementaires seront adaptés lors du prochain CSE, le 19 décembre, pour qu'elle ne compte plus dans le calcul des points du DNB. Cette note ne comptera donc plus pour le DNB 2014 et **il n'est plus nécessaire de la renseigner sur les bulletins scolaires.**

Le Conseil Supérieur des Programmes a critiqué l'élaboration bancaire de cette note, basée sur l'évaluation des comportements des élèves. Pour le CSP, ces comportements « *relèvent au moins pour*

partie des apprentissages qui, selon la loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013, devront être définis par le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture. » « *Conformément aux missions qui lui ont été confiées, le Conseil supérieur des programmes en proposera donc dans ce cadre de nouvelles modalités d'évaluation permettant de construire un nouveau dispositif. Il semble enfin souhaitable de rappeler que les collèges conservent la possibilité, dans le cadre de leur projet d'établissement, de valoriser les comportements positifs correspondant au champ de l'actuelle note de vie scolaire.* »

Ces indications sont pleinement partagées par le SE-Unsa. Il importe en effet de **se saisir du socle commun pour une mise en œuvre positive des compétences sociales et civiques, d'autonomie et d'initiatives**, qui sont indispensables à la réussite scolaire. Par ailleurs, elle favorisent un **regard global et partagé sur les élèves**, auxquels les CPE doivent pleinement participer.

L'avis du conseil supérieur des programmes : <http://www.education.gouv.fr/cid75507/l-avis-du-conseil-superieur-des-programmes-sur-la-note-de-vie-scolaire.html>

Contractuels : Bilan des dernières commissions

Le bilan présenté par le rectorat à la commission paritaire de novembre fait apparaître une diminution des contrats à l'année, due à la progression importante du nombre de stagiaires. Les contractuels admissibles occupent pour leur part 69 ETP (Equivalent Temps Plein) sur des supports de faible quotité.

23 contractuels ont vu leurs CDD transformés en CDI à cette rentrée, et 48 contractuels en CDI ont eu une diminution de contrat.

108 stagiaires affectés dans l'académie ont passé le concours réservé ou l'examen professionnalisé dont 55 étaient en CDI dans l'académie de Bordeaux.

Au niveau national, le comité de suivi se tient régulièrement en application de l'accord signé le 12 mars 2012 par toutes les organisations syndicales sauf la FSU et SUD.

A la réunion du 12 novembre au Ministère, les représentants SE-UNSA ont renouvelé la demande d'un contrat-type qui reprenne les modifications ap-

portées dans la loi 84-16, notamment dans les divers cas où il est prévu de faire appel à des agents non titulaires. En effet, les contrats proposés dans les rectorats, y compris à cette rentrée, sont loin de respecter la loi.

La DGRH travaille encore à la rédaction de ce contrat type.

Nos représentants ont également protesté contre le fait qu'aucun dispositif n'est prévu concernant les mutations pour les ex-contractuels et une meilleure prise en compte de toutes leurs années d'ancienneté, contrairement aux engagements pris l'an dernier en application du protocole de mars 2012.

Dans le cadre des chantiers métiers, un groupe de travail contractuels se tiendra **le 22 janvier 2014**.

Nous n'avons pas pour le moment l'ordre du jour détaillé mais nous savons en revanche que ce GT traitera de l'harmonisation des pratiques en termes de rémunération et de contrats.

Sylvie BERGEON

MUTS 2013-2014 : ET MAINTENANT...

Tous les ans, les périodes de formulation des vœux pour le mouvement général inter-académique et pour le mouvement spécifique ministériel sont des périodes d'intense activité pour le SE-UNSA. Cette année n'a pas dérogé à la tradition. Beaucoup de collègues nous ont sollicités, et particulièrement les stagiaires concernés obligatoirement pour une première affectation. La journée de stage syndical que nous avons organisée à Bordeaux, les permanences et les réunions que nous avons animées dans les ESPE de Pau et Bordeaux, ont obtenu un grand succès. Nombreux sont ceux qui sont venus y chercher informations et conseils.

D'ores et déjà un grand merci à eux pour la confiance qu'ils nous accordent. Il est vrai que la compétence et l'expertise des commissaires paritaires du SE-UNSA, quelque soit le corps (PLP, CPE,

Professeur d'EPS ou certifié et agrégé), sont reconnues par tout le monde. N'hésitez pas à en parler autour de vous. Le SE-UNSA possède des élus représentants des personnels dans toutes les commissions dans lesquelles seront vérifiés dès la fin janvier les barèmes des vœux émis par les candidats.

Suivi des dossiers :

Pour tous les participants au mouvement inter-académique ou au mouvement spécifique, nous renvoyer le plus tôt possible, si ce n'est pas encore fait, une photocopie de la confirmation papier accompagnée des pièces justificatives que vous y avez jointes. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrons vérifier exactement les barèmes calculés par l'administration et assurer au mieux le suivi des dossiers.

Calendrier prévisionnel des mouvements inter et intra 2014

- Affichage des barèmes sur I-Prof : du 22 janvier 2014 au 28 janvier 2014
- Groupe de Travail barème inter et dossiers médicaux : 29 et 30 janvier 2014
- CAPA PEGC mouvement inter-académique : 5 février 2014
- Commission Administrative Paritaire Nationale :
 - Mouvement Spécifique : du 3 au 7 février 2014
 - Résultats Mouvement Inter : du 5 au 14 mars 2014
- Formulation des vœux mouvement Intra :
 - Ouverture de SIAM du 21 mars au 3 avril 2014
- CAPA PEGC mouvement intra : le 9 avril 2014
- Groupe de Travail dossiers médicaux intra : le 13 mai 2014
- Groupe de Travail barème Intra : 15 et 16 mai 2014
- Résultats des affectations mouvement intra : du 17 au 20 juin 2014
- Groupe de Travail Révisions d'affectations + Phase d'ajustement TZR : les 10 et 11 juillet 2014

Calendrier prévisionnel 2014

Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN)
Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA)
Commissions Consultatives Paritaires Académiques (CCPA)
Groupes de Travail (GT)
Formation Paritaire Mixte Académique (FPMA)

GT Congé de Formation Professionnelle : Mardi 4 mars 2014

Professeurs d'EPS :

- Vendredi 21 mars - CAPA d'accès au corps des professeurs d'EPS par liste d'aptitude
- Vendredi 11 avril - CAPA Hors Classe + Notation Administrative
- Jeudi 19 juin - FPMA mouvement intra EPS

Certifiés :

- Lundi 24 mars - CAPA d'accès au corps des certifiés par liste d'aptitude
- Vendredi 6 juin - CAPA Hors Classe + Notation Administrative
- Mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20 juin - FPMA mouvement intra

CPE :

- Mardi 8 avril - CAPA Hors Classe + Notation Administrative
- Mardi 17 juin - CAPA mouvement intra des CPE

Agrégés :

- Mardi 18 février au jeudi 20 février - CAPN Avancement d'échelon
- Mardi 25 mars - CAPA d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude
- Lundi 5 mai - CAPA notation administrative + Hors classe
- Mercredi 21 mai au vendredi 23 mai - CAPN d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude
- Mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20 juin - FPMA mouvement intra
- Mardi 24 au jeudi 26 juin - CAPN Hors classe des agrégés

PLP :

- Jeudi 5 juin - CAPA Hors Classe + Notation Administrative
- Mardi 17 juin - CAPA mouvement intra des PLP

PEGC :

- Mercredi 9 avril - CAPA Hors Classe + Notation Administrative + Mouvement Intra

Maîtres Auxiliaires - Contractuels :

- Jeudi 4 juillet - CCPA barème mouvement des contractuels et maîtres auxiliaires
- Jeudi 17 juillet - CCPA affectations des contractuels des disciplines professionnelles
- Avancement, notation et mouvement des maîtres auxiliaires

